

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 16 septembre 2019, à compter de 19 h 30, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

Gaétan Fauteux	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont été convoqués par monsieur le Maire Benoit Roy;

ATTENDU QU' ils sont tous présents

Résolution 2019-09-176

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE tou-te-s les conseiller-ère-s renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2019-09-177

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Emploi voirie :
 - 4.1 Congédiement
 - 4.2 Engagement;

5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. **EMPLOI VOIRIE**

4.1 Congédiement

ATTENDU QUE suite à divers constats, le conseil s'est interrogé quant au maintien d'emploi de l'un de ses salariés;

ATTENDU QUE suite à une réflexion, le conseil est venu à la conclusion que le salarié en question ne répondait pas aux attentes de la municipalité;

POUR CES MOTIFS

Résolution 2019-09-178

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

De mettre fin à l'emploi du salarié portant le numéro d'employé 020024 en date du 17 septembre 2019.

Que le conseil autorise la directrice générale à verser audit employé toutes les sommes pouvant lui être dues à la date de fin de son emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.2 Engagement

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la directrice générale à passer un appel de candidature pour le poste d'employé de voirie;

ATTENDU QU' un candidat a été rencontré pour le poste le 12 septembre 2019 à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2019-09-180

Il est proposé par le conseiller Gaetan Fauteux,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE monsieur Sébastien Lejeune est engagé comme employé de voirie par la municipalité de Saint-Malo et il entrera en fonction le 17 septembre 2019. Il sera en période d'essai pendant six mois.

QUE la rémunération de monsieur Lejeune lui sera versée selon l'entente passée avec lui.

QU'après la période d'essai, il pourra participer au régime de retraite (RREMQ) de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance

7. **LÉVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 54.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière